

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon
tenue le 24 mai 2023, à 20 h, à Pointe-à-la-Croix**

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet
Mme Nicole Lagacé, préfète suppléante et mairesse de Matapédia
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Mme Rachel Dugas, mairesse de Nouvelle
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria
Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer
M. Lucien Leblanc, représentant de Ristigouche-Partie-Sud-Est
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présents : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier
Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe
Mme Viviane Leblanc, secrétaire de réunion

Est absent : M. Ghislain Michaud, maire de Saint-François-d'Assise

Ordre du jour de l'assemblée :

1. **Ouverture de la rencontre;**
2. **Constatation du quorum;**
3. **Adoption de l'ordre du jour;**
4. **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 19 avril 2023;**
5. **Finances :**
 - 5.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS » :
 - 5.1.1 Adoption des déboursés des mois de mars et avril 2023;
 - 5.2 Résolution : utilisation excédent affecté 200 000 \$ covid – embauche d'une ressource – accélération de projets de logement et d'habitation dans Avignon;
6. **Administration :**
 - 6.1 Adoption du Rapport annuel d'activités 2022 du FRR – Volet 2;
 - 6.2 Adoption du règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certaines participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon;
 - 6.3 Adoption du règlement d'adoption du PGMR 2022-2029;
 - 6.4 Régie des matières résiduelles – soutien temporaire au fonds de roulement;
 - 6.5 Confirmation de l'adhésion de la MRC Avignon à l'UMQ;
 - 6.6 Approbation et nomination d'un signataire – Entente sectorielle en innovation ERAC;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

- 6.7 Appui à la municipalité de Pointe-à-la-Croix : demande de couverture cellulaire adéquate pour les citoyens de L'Alverne et Pointe-à-la-Croix;
- 6.8 Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine : demande d'accompagnement financier suite à la hausse importante des coûts pour le transport collectif;
- 6.9 Approbation de contrat – contrat de correction – Synthèse historique;
- 7. Services techniques et évaluation :**
 - 7.1 Renouvellement du contrat de service pour la livraison des programmes SHQ 2023-2025;
- 8. Aménagement du territoire :**
 - 8.1 Certificat et/ou avis de conformité :
 - 8.1.1 Municipalité de Nouvelle : règlements 388, 389, 390, 391 et 395;
 - 8.1.2 Municipalité de Nouvelle : règlement 409;
 - 8.1.3 Municipalité de Matapédia : règlement 2023-002;
 - 8.1.4 Municipalité de Pointe-à-la-Croix : règlement 23-394;
 - 8.1.5 Municipalité de Maria : règlement 597-23;
 - 8.1.6 Municipalité d'Escuminac : règlement 2023-001;
 - 8.2 Adoption du règlement numéro 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-002;
 - 8.3 Dérogations mineures :
 - 8.3.1 Ville de Carleton-sur-Mer : 23-05-107;
 - 8.3.2 Ville de Carleton-sur-Mer : 23-04-076;
- 9. Développement économique :**
 - 9.1 Adoption du budget du lancement de saison – Stratégie touristique Baie-des-Chaleurs;
 - 9.2 Adoption du Rapport d'activités AEQ – du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;
 - 9.3 Adoption du PIAR modifié;
- 10. Développement territorial et social :**
 - 10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux :
 - 10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Boralex;
 - 10.1.2 Fonds de développement social – Alliance;
 - 10.1.3 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - AMV - Recommandations du comité d'analyse;
 - 10.1.4 Fonds Vitalisation - Recommandations du comité d'analyse;
 - 10.1.5 Fonds discrétionnaire AMV - Recommandations du comité d'analyse;
 - 10.1.5 Fonds de soutien aux initiatives culturelles - Recommandations du comité d'analyse;
 - 10.2 Modification des règles de financement pour la « Bourse Bertrand Berger »;
- 11. Sécurité publique;**
- 12. Ressources humaines :**
 - 12.1 Confirmation d'embauches;
- 13. Correspondance :**
 - 13.1 Liste de correspondances;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

14. Période de questions;

15. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la rencontre

2. Constatation du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 24 mai 2023*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-873

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert. De plus, le point 5.2 « Résolution : utilisation excédent affecté 200 000 \$ covid – embauche d'une ressource » est reporté pour étude supplémentaire.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 19 avril 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 19 avril 2023*. 22 pages.

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-874

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 19 avril 2023.

5. Finances

5.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »

5.1.1. Adoption des déboursés des mois de mars et avril 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Déboursés de mars et avril 2023*. 30 avril 2023. 43 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-875

D'adopter les déboursés des mois de mars et avril 2023.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

5.2 Résolution : utilisation excédent affecté 200 000 \$ covid – embauche d’une ressource

Ce point est reporté pour étude supplémentaire.

6. Administration

6.1 Adoption du Rapport annuel d’activités 2022 du FRR – Volet 2

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport d’activités 2022 du FRR – volet 2*. 23 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-876 concernant l’adoption du rapport annuel d’activités FRR (1^{er} janvier au 31 décembre 2022)

CONSIDÉRANT l’entente relative au Fonds Régions Ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC »;

CONSIDÉRANT qu’il est requis d’adopter annuellement un rapport d’activités pour faire état de l’utilisation des sommes octroyées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-876

Que la MRC Avignon adopte le rapport annuel d’activités du FRR – volet 2 pour l’année 2022.

Que le conseil de la MRC Avignon souligne aux employés.es leur travail exceptionnel dans ce dossier par une motion de félicitations.

Extrait de résolution : Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration (suivi auprès du MAMH)

6.2 Adoption du règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certaines participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon

Document déposé :

MRC AVIGNON. Règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certaines participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon ». Avril 2023. 7 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-877 concernant l’adoption du Règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

employées ainsi que certains-certaines participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 22 février 2023 (CMRC-2023-02-22-805) et que le projet de règlement a été déposé le 19 avril 2023 (CMRC-2023-04-19-848);

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de mettre à jour le règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certaines participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon »

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-877

Que la MRC Avignon adopte le Règlement sur les « Remboursements de frais de déplacement, de repas, de séjour et de fonction aux élus-élues et employés-employées ainsi que certains-certaines participants-participantes citoyens-citoyennes ciblés-ciblées de comité de la MRC Avignon »

Extrait de texte : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6.3 Adoption du règlement d'adoption du PGMR 2022-2029

Document déposé :

MRC AVIGNON ET MRC BONAVENTURE. *Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029*. Mars 2023. 146 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-878 concernant l'adoption du Règlement visant à adopter le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2029 des MRC Avignon et Bonaventure

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux sept ans;

CONSIDÉRANT que le 26 janvier 2017 est entré en vigueur le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2022 de la MRC Avignon et de la MRC Bonaventure;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté, le 19 janvier 2022, par sa résolution numéro CMRC-2022-01-19-541, son projet de PGMR;

CONSIDÉRANT que conformément à la LQE, la MRC a tenu des assemblées de consultation publique et a apporté les modifications nécessaires à son projet de PGMR;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que RECYC-QUÉBEC a émis, le 4 avril 2023, un avis confirmant que le projet de PGMR est conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR entre en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés le 19 avril 2023.

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-878

Que le conseil de la MRC Avignon statue, par règlement, ce qui suit :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le plan de gestion des matières résiduelles conjoint MRC Avignon et MRC Bonaventure, déclaré conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux orientations du gouvernement par RECYC-QUÉBEC, est adopté.
3. Ce document, joint à la présente, constitue le Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029 de la MRC Avignon et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long réité.
4. Conformément à l'article 53.20.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le PGMR entrera en vigueur le 24 mai 2023.
5. Une copie du règlement sera transmise à RECYC-QUÉBEC afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR 2022-2029.

Le conseil de la MRC Avignon souligne le travail remarquable dans ce dossier de Mme Cathy Cauvier, coordonnatrice en environnement.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mme Cathy Cauvier, coordonnatrice en environnement

6.4 Régie des matières résiduelles – soutien temporaire au fonds de roulement

Résolution CMRC-2023-05-24-879 concernant la Régie de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRA) – Contribution temporaire pour la constitution de la Régie

ATTENDU que la MRC Avignon souhaite la création de la Régie dans les meilleurs délais;

ATTENDU que le soutien des MRC Avignon et Bonaventure est requis pour la mise en place rapide de la Régie;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

ATTENDU qu'un premier montant a été autorisé (CM-2021-05-12-328);

ATTENDU que la présente autorisation a été justifiée et validée;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-879

Que la MRC Avignon couvre les derniers frais de création de la Régie avec une contribution supplémentaire de 50 000 \$ (sans intérêt) à cette dernière, montant qui sera pris à même les excédents non affectés.

Que cette contribution est conditionnelle à la participation de la MRC de Bonaventure.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. Antoine Audet, secrétaire RGMRA et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6.5 Confirmation de l'adhésion de la MRC Avignon à l'UMQ

Résolution CMRC-2023-05-24-880 concernant l'adhésion de la MRC Avignon à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent pour la MRC Avignon d'adhérer à l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-880

Que la MRC Avignon adhère à l'UMQ sous forme de cotisation (basée sur la population) au montant de 485,00 \$ (taxes en sus).

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Brigitte Béliveau, conseillère services aux membres UMQ, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.6 Approbation et nomination d'un signataire – Entente sectorielle en innovation ERAC

Document déposé :

MAMH. Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes. Date N/D. 20 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-881 concernant la nomination d'un signataire et l'autorisation de signature de l'Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes entre le ministère des Affaires municipales, les MRC de la Gaspésie, la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et GIMXPORT, le fiduciaire de l'ÉRAQ;

CONSIDÉRANT que ladite entente a pour objet de définir les modalités de participation des PARTIES notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques, aux fins d'assurer la concertation régionale, la coordination et la mise en œuvre de projets en lien avec la productivité des entreprises gaspésiennes et la mise en marché de leurs produits. L'entente vise également à déterminer les rôles et les responsabilités respectives des PARTIES;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-881

Que la MRC Avignon désigne le préfet, M. Mathieu Lapointe, comme signataire et autorise la signature de l'Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6.7 Appui à la municipalité de Pointe-à-la-Croix : demande de couverture cellulaire adéquate pour les citoyens de L'Alverne et Pointe-à-la-Croix

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE POINTE-À-LA-CROIX. *Résolution 23-0313-695*. 13 mars 2023. 1 page.

Résolution CMRC-2023-05-24-882 concernant une demande d'appui de la municipalité de Pointe-à-la-Croix relativement à une demande de couverture cellulaire adéquate pour les citoyens de L'Alverne et Pointe-à-la-Croix

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-0313-695 de la municipalité de Pointe-à-la-Croix à l'effet de demander une couverture cellulaire adéquate pour les citoyens de L'Alverne et Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT que la couverture inadéquate actuelle est non seulement problématique pour les appels d'urgence, mais également pour assurer à la population les outils nécessaires pour étudier ou travailler sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a déjà interpellé le CRTC en juillet 2022 sur la mobilité cellulaire sur le territoire de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-882

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que la MRC Avignon réitère se demande à l'effet de demander aux instances politiques d'assurer une couverture cellulaire adéquate sur tout le territoire de la MRC Avignon, entre autres le secteur de L'Alverne et la municipalité de Pointe-à-la-Croix.

Extrait de résolution : Mme Vicky Eatrises, présidente et première dirigeante – CRTC, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure, M. André Carrier, directeur général, municipalité de Pointe-à-la-Croix, Bell, M. Samuel St-Laurent - Telus

6.8 Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine : demande d'accompagnement financier suite à la hausse importante des coûts pour le transport collectif

Document déposé :

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE. Résolution 38-03-23. 8 mars 2023. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-883 concernant une demande d'appui des MRC de Matawinie et Montcalm relativement à une demande d'accompagnement financier suite à la hausse importante des coûts pour le transport collectif

CONSIDÉRANT la résolution numéro 38-03-23 de la MRC de Maria-Chapdelaine à l'effet de demander un accompagnement financier suite à la hausse importante des coûts pour le transport collectif;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon adhère aux motifs évoqués par les MRC de Matawinie et de Montcalm voulant que :

- le transport collectif et la mobilité durable sont au cœur des orientations du gouvernement du Québec;
- les MRC et les municipalités locales sont des partenaires de premier plan, notamment pour faire face aux enjeux liés aux changements climatiques;
- pour sa part, les MRC à caractère rural déploient sur leur territoire une offre de transport collectif et adapté;
- ce service répond clairement à un besoin de la population et que, depuis sa mise en service, l'achalandage ne fait que croître;
- les hausses de coûts importantes engendrées par les coûts d'essence, la pénurie de main-d'œuvre et le contexte économique inflationniste actuel;
- le territoire des MRC à caractère rural est vaste et présente une faible densité de population;
- conséquemment, ces caractéristiques ont un impact important sur les coûts de transport collectif et adapté;
- d'un point de vue démographique, les MRC visées connaissent un vieillissement de la population en plus d'un solde migratoire positif, ce qui augmente la demande en matière de transport;
- qu'il y a lieu que le coût du transport soit mieux réparti entre les différents paliers décisionnels.

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-883

Que la MRC Avignon appuie les MRC de Maria-Chapdelaine, de Matawinie et de Montcalm dans ce dossier et demande au gouvernement du Québec :

- de revoir l'accompagnement financier accordé aux municipalités régionales de comté pour le déploiement du transport collectif sur leur territoire; et,
- de bonifier les modalités du *Programme de subvention au transport adapté* (PSTA) et du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC) en fonction des réalités territoriales.

Extrait de résolution : Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Jacques Demers, président de la FQM, M. Martin Dampousse, président de l'UMQ et les MRC du Québec

6.9 Approbation de contrat – contrat de correction – Synthèse historique

Documents déposés :

Résolution CMRC-INVENTAIRE-PATRIMOINE-2022-02-03-586 - Plan-travail-invpatriimmo-20230 – Financement-phase1PL69-202305 - DEVIS-2023-013-MRC-AVIGNON-MEVEALLARD.

Résolution numéro CMRC-2023-05-24-884 concernant l'approbation de contrat de correction pour la synthèse historique du patrimoine du territoire de la MRC Avignon

ATTENDU que la MRC Avignon a entamé la réalisation d'un inventaire de son patrimoine immobilier dans le cadre de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, c.10; projet de loi n° 69);

ATTENDU que la MRC Avignon projette rendre disponible une synthèse historique du patrimoine du territoire d'Avignon et un guide illustré du patrimoine bâti;

ATTENDU que la MRC Avignon inscrit la synthèse dans une démarche plus large de mise en valeur du patrimoine bâti incluant notamment la formation aux municipalités sur les pouvoirs en matière de patrimoine bâti et les conférences sur le patrimoine au printemps 2023;

ATTENDU que la MRC Avignon désire faire appel aux services d'une ressource professionnelle en révision linguistique pour s'assurer de la rigueur linguistique du document avant diffusion;

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé et que la meilleure soumission est recommandée au conseil, dans le respect du règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-884

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que la MRC Avignon :

1. Accepte l'offre de service de Mme Marie-Ève Allard au montant de 5247, 46 \$, incluant les taxes, et de couvrir ces frais à même le budget de 45 275 \$ prévu au plan de travail approuvé le 3 mars 2022;
2. Que M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer ce contrat.

Extrait de texte : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative et M. Laurent Nadeau, aménagiste

7. Services techniques et évaluation

7.1 Renouvellement du contrat de service pour la livraison des programmes SHQ 2023-2035

Document déposé :

MRC AVIGNON – MRC BONAVENTURE – GESTION ELYA. *Contrat de service – Livraison des programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat*. Date N/D. 18 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-885 concernant le renouvellement du contrat de service pour la livraison des programmes SHQ 2023-2025

CONSIDÉRANT le contrat de service « Livraison des programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat » entre la MRC Avignon, la MRC Bonaventure et Émilie-Jade Fredette (Gestion Elya);

CONSIDÉRANT que les MRC sont mandataires pour la livraison des programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat sur le territoire des MRC Avignon et Bonaventure et que celles-ci souhaitent conclure un contrat avec la CONTRACTANTE afin que cette dernière agisse à titre d'inspectrice-agente de livraison dans le cadre des programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat de la SHQ, dont les MRC agissent à titre de mandataires autorisées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-885

Que la MRC Avignon autorise et mandate M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer le contrat de service « Livraison des programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat » et à s'assurer de l'exécution du mandat.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. François Bujold, directeur général MRC Bonaventure et Mme Émilie-Jade Fredette, agente SHQ

8. Aménagement du territoire

8.1 Certificats et/ou avis de conformité

8.1.1 Municipalité de Nouvelle : règlement 388, 389, 390, 391 et 395

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2023-05-24-886 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 388, 389, 390, 391 et 395

CONSIDÉRANT le règlement n° 388, 389, 390, 391 et 395 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-886

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour les règlements n° 388, 389, 390 et 391, adoptés suivant les résolutions n° 075-03-2022, 076-03-2022, 077-03-2022 et 078-03-2022 du 7 mars 2022;

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 395, adopté suivant la résolution n° 198-08-2022 du 8 août 2022.

Extrait de résolution : M. Benoit Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.2 Municipalité de Nouvelle : règlement 409

Documents déposés :

Règlement n° 409 modifiant le règlement de zonage numéro 325.1 de façon à modifier l'article 6.4.6 « aires d'entreposage extérieur » et à ajouter l'usage « entrepôt à des fins commerciales » dans la zone 127-HA, résolution n° 142-05-2023 du 8 mai 2023.

Résolution CMRC-2023-05-24-887 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 409

CONSIDÉRANT le règlement n° 409 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-887

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 409 modifiant le règlement de zonage numéro 325.1 de façon à modifier l'article 6.4.6 « aires d'entreposage extérieur » et à ajouter l'usage « entrepôt à des fins commerciales » dans la zone 127-HA, adopté suivant la résolution n° 142-05-2023 du 8 mai 2023.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de résolution : Benoit Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.3 Municipalité de Matapédia : règlement 2023-002

Documents déposés :

Règlement n° 2023-002 sur la démolition d'immeubles, résolution 2023-80.

Résolution CMRC-2023-05-24-888 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Matapédia pour le règlement n° 2023-002

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2023-002 sur la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 2023-80 du 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-888

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Matapédia pour le Règlement n° 2023-002 sur la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 2023-80 du 1^{er} mai 2023.

Extrait de résolution : Mme Geneviève Moffatt, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Matapédia, et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.4 Municipalité de Pointe-à-la-Croix : règlement 23-394

Documents déposés :

Règlement n° 23-394 sur la démolition d'immeubles, résolution 23-0508-734 du 8 mai 2023.

Résolution CMRC-2023-05-24-889 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le règlement n° 23-394

CONSIDÉRANT le Règlement n° 23-394 sur la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 23-0508-734 du 8 mai 2023;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-889

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le Règlement n° 23-394 sur la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 23-0508-734 du 8 mai 2023.

Extrait de résolution : M. André Carrier, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Pointe-à-la-Croix et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.5 Municipalité de Maria : règlement 597-23

Documents déposés :

Règlement n° 597-23 relatif à la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 94-23 du 8 mai 2023.

Résolution CMRC-2023-05-24-890 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 597-23

CONSIDÉRANT le Règlement n° 597-23 relatif à la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 94-23 du 8 mai 2023;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-890

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le Règlement n° 597-23 relatif à la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 94-23 du 8 mai 2023.

Extrait de résolution : M. Thomas Romagné, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Maria et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.6 Municipalité d'Escuminac : règlement 2023-001

Documents déposés :

Règlement n° 2023-001 régissant la démolition d'immeubles, résolution 2023-04-007.

Résolution CMRC-2023-05-24-891 concernant un certificat de conformité à la municipalité d'Escuminac pour le règlement n° 2023-001

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2023-001 régissant la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 2023-04-007 du 13 avril 2023 d'Escuminac ;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-891

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité d'Escuminac pour le Règlement n° 2023-001 régissant la démolition d'immeubles, adopté suivant la résolution 2023-04-007 du 13 avril 2023.

Extrait de résolution : M. Hervé Esch, directeur général et greffier-trésorier, municipalité d'Escuminac, et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.2 Adoption du règlement numéro 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-002

Document déposé :

Règlement n° 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire 2002-002, avis de publication – explication vérification conformité à la Commission municipale du Québec.

Résolution CMRC-2023-05-24-892 concernant le règlement n° 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire 2002-002

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon pour abroger le « Règlement de contrôle intérimaire 2002-002 sur l'abattage d'arbres sur les forêts privées du territoire de la MRC d'Avignon » et ses dispositions intégrées au Schéma d'aménagement et de développement pour rapatrier à la MRC la gestion de l'abattage d'arbres dans les boisés privés de son territoire à travers l'adoption d'un règlement régional;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de maintenir des dispositions visant à encadrer l'exploitation forestière dans les boisés privés pour notamment sauvegarder l'encadrement visuel, favoriser un aménagement durable de la ressource, permettre aux intervenants de la forêt d'exploiter la ressource forestière tout en tenant compte de certaines préoccupations liées à la conservation des ressources et assurer la pérennité de la ressource acéricole;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, en vertu des articles 79.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), d'établir par règlement toute norme relative à la plantation et à l'abattage d'arbres dans le but d'assurer la protection et l'aménagement de la forêt privée;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 avril 2023;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-892

Que la MRC Avignon, par la présente résolution, adopte le règlement n° 2023-002 relatif à l'exploitation forestière dans les boisés privés du territoire de la MRC Avignon et abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire 2002-002 ;

Livre des règlements

Extrait de résolution : Municipalités et ville du territoire de la MRC Avignon, M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.3 Dérogations mineures

8.3.1 Ville de Carleton-sur-Mer : 23-05-107

Documents déposés :

Résolution 23-05-107, annexes.

Résolution CMRC-2023-05-24-893 concernant un examen de l'article 145.7 de la LAU de la ville de Carleton-sur-Mer pour la dérogation mineure visant le lot 4 186 276

CONSIDÉRANT l'article 145.7 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 544 boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, correspondant au lot 4 186 276, acceptée suivant la résolution 23-05-107 du 8 mai 2023;

CONSIDÉRANT que cette dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-893

Que la MRC Avignon n'impose pas de condition visée au deuxième alinéa de l'article 147.5 de la LAU dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;

Que la MRC Avignon n'utilise pas son pouvoir de désaveu contre la décision autorisant la dérogation.

Extrait de résolution : M. Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

8.3.2 Ville de Carleton-sur-Mer : 23-04-076

Documents déposés :

Résolution 23-04-076, annexes.

Résolution CMRC-2023-05-24-894 concernant un examen de l'article 145.7 de la LAU de la ville de Carleton-sur-Mer pour la dérogation mineure visant le lot 3 887 032

CONSIDÉRANT l'article 145.7 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 308 route 132 Ouest à Carleton-sur-Mer, correspondant au lot 3 887 032, acceptée suivant la résolution 23-04-076 du 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT que cette dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Lucien Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-894

Que la MRC Avignon n'impose pas de condition visée au deuxième alinéa de l'article 147.5 de la LAU dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;

Que la MRC Avignon n'utilise pas son pouvoir de désaveu contre la décision autorisant la dérogation.

Extrait de résolution : M. Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9. Développement économique

9.1 Adoption du budget du lancement de saison – Stratégie touristique Baie-des-Chaleurs

Documents déposés :

Soumission LUMIphoto – Emmanuelle Bois | Soumission Distillerie des Marigots | Soumission Edgar Café et buvette | Soumission Location Moreau | Soumission Chapiteaux Signature | Budget préliminaire détaillé | Envoi courriel 1 - visuel RDVABDC 2023.

Résolution CMRC-2023-05-24-895 concernant l'adoption du budget du lancement de saison – Stratégie touristique Baie-des-Chaleurs

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a développé une approche conjointe avec la MRC de Bonaventure concernant le tourisme;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a initié une démarche de mobilisation de l'industrie touristique par une stratégie de développement touristique, des activités de concertation et une image de marque touristique;

CONSIDÉRANT que l'événement « le rendez-vous des ambassadeurs-ambassadrices 2023 » soutient et renforce la mobilisation des acteurs du tourisme et plusieurs stratégies à l'intérieur des quatre axes de la stratégie de développement touristique Baie-des-Chaleurs 2023-2027 élaboré dans la démarche en tourisme;

CONSIDÉRANT que les collaborateurs de cette édition sont des entreprises et entrepreneur.e.s mobilisé.e.s et des ambassadeurs-ambassadrices de la démarche et de la destination;

CONSIDÉRANT que les fournisseurs de services ont été sélectionnés en vertu des procédures en vigueur à la MRC et de la disponibilité des services localement;

CONSIDÉRANT que les sommes recueillies pour la vente des billets seront réparties également entre la MRC de Bonaventure et la MRC Avignon afin de couvrir en partie les frais de l'événement du 20 juin;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au budget 2023 de la MRC une somme de 20 000 \$ pour des actions en tourisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-895

Que le conseil de la MRC accepte de couvrir 50 % des frais estimés par les offres de services en annexe, pour l'événement du 20 juin 2023 en tourisme à même le budget tourisme prévu pour 2023 sous condition de l'engagement de la MRC Bonaventure d'assurer également 50 % des montants prévus.

QUE le conseil de la MRC couvre cette dépense à même le budget 2023-Tourisme réservé à cet effet.

QUE le conseil de la MRC autorise et mandate monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer lesdites offres de service et à s'assurer de l'exécution du mandat.

Extrait de résolution : Mme Samuelle Fugère Morin, agente de développement touristique, M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

9.2 Adoption du Rapport d'activités AEQ – du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport d'activités AEQ du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 de la MRC Avignon.*
6 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-896 concernant l'adoption du Rapport d'activités AEQ du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

CONSIDÉRANT le « Rapport d'activités AEQ du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 de la MRC Avignon »;

CONSIDÉRANT que ledit rapport doit être adopté annuellement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-896

Que la MRC Avignon adopte le « Rapport d'activités AEQ du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 de la MRC Avignon ».

Que le conseil de la MRC Avignon félicite l'ensemble de l'équipe pour les résultats significatifs et concrets dans ce dossier.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Sarah Gonthier, conseillère aux entreprises, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.3 Adoption du PIAR modifié

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Plon d'intervention et d'attribution des ressources.* Mai 2023. 1 page.

Résolution CMRC-2023-05-24-897 concernant l'adoption de la mise à jour du Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) AEQ de la MRC Avignon 2023

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a signé une convention avec le MEI afin de déployer sur son territoire le volet Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que la convention prévoit l'obligation d'adopter un Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR);

CONSIDÉRANT que la MRC doit déposer annuellement un rapport de réalisation ainsi que le PIAR mis à jour;

CONSIDÉRANT que le comité AEQ de la MRC Avignon s'est réuni afin d'orienter le PIAR, le rapport annuel et les déposer au conseil de la MRC;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-897

Que le conseil de la MRC adopte le Plan d'intervention et d'affectation des ressources AEQ 2023 déposé et soutenu par le comité AEQ ainsi que le rapport annuel 2022-2023.

Extrait de texte : Mme Sarah Gonthier, conseillère aux entreprises et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10. Développement territorial et social

10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux

10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-898 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-898

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Festival Le BleuBleu	Festival BleuBleu 2023	1 000 \$
Matheno Gospel	Concert de Mathéno Gospel	2 000 \$
Club des 50 ans « Les jeunes de cœur »	50 ^e anniversaire de fondation : « 50 ans ça se fête »	1 000 \$
Aventurier du Vinland	Équipement groupe scouts Nouvelle	1 500 \$
Régie intermunicipale de transport Gaspésie	Service de transport collectif estival de Carleton-sur-Mer (été 2023)	2 000 \$
Corporation de développement économique	Programmation estivale 2023	1 200 \$
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est	Démarrage du camp de jour de Ristigouche-Partie-Sud-Est	2 000 \$

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial

10.1.2 Fonds de développement social - Alliance

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-899 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social - Alliance

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social - Alliance de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Alliance;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-899

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Groupe Ressource en Logements Collectifs (GRLC)	Projet-pilote de jumelage et d'accompagnement pour le partage	22 064 \$
Autisme de l'Est-du-Québec	Répit individuel autisme Avignon-Bonaventure	10 704 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial, M. Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.1.3 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - AMV – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-900 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV;

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-900

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Aventurier du Vinland	Équipement groupe scouts Nouvelle	10 000 \$
Marathon Baie-des-Chaleurs	Marathon Baie-des-Chaleurs	9 000 \$
Régie intermunicipale de transport Gaspésie	Service de transport collectif estival de Carleton-sur-Mer (été 2023)	15 000 \$
Municipalité de Matapédia	Projet intercamp 2023	9 000 \$

Extrait de résolution : M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.4 Fonds Vitalisation – Recommandations du comité d’analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-901 relativement à l’adoption des recommandations du comité du Fonds Vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds Vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d’analyse pour les projets Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-901

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Gestion RDI inc.	Espace-loisirs Centre-ville	35 000 \$
Municipalité de Nouvelle	Auberge Miguasha – un projet de développement durable (phase 1)	100 000 \$

Extrait de résolution : M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

10.1.5 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie AMV discrétionnaire – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-902 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - discrétionnaire

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien de l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV et discrétionnaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-902

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Fonds discrétionnaire		
Festival Le BleuBleu	Festival BleuBleu	1 000 \$
Association des TCC et AVC de la Gaspésie-Îles	Camp répit pour les personnes TCC et AVC	2 500 \$
Carrefour jeunesse emploi	Mamma Mia	2 000 \$

Extrait de résolution : M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.6 Fonds d'initiatives culturelles – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-05-24-903 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'initiatives culturelles

CONSIDÉRANT le Fonds d'initiatives culturelles de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-903

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Matheno Gospel	Concert de Mathéno Gospel	3 000 \$
Committee for Anglophone Social Action (CASA)	Avignon Art Workshops (tentative)	13 424 \$
Municipalité de Nouvelle	Fête Nationale 2023	2 000 \$
Corporation de développement économique	Programmation estivale 2023	1 600 \$

Extrait de résolution : Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et M. Claude Cyr, agent de développement territorial

10.2 Modification des règles de financement pour la « Bourse Bertrand Berger »

Résolution CMRC-2023-05-24-904 concernant la modification des règles de financement pour la « Bourse Bertrand Berger »

CONSIDÉRANT la création de la « Bourse Bertrand Berger » en avril 2015 visant à honorer les élèves pour leurs qualités de leadership;

CONSIDÉRANT qu'une modification des règles de financement pour cette bourse est nécessaire;

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-904

Que le conseil de la MRC adopte la modification des règles de financement pour la « Bourse Bertrand Berger » et qu'ainsi le montant des bourses passe de 250 \$ à 300 \$ chacune.

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

11. Sécurité publique

12. Ressources humaines

12.1 Confirmation d'embauches

Résolution CMRC-2023-05-24-905 concernant la confirmation de l'embauche de Mme Marie-Claire Larocque, M. David Lord et Mme Sabrina Boulanger

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

CONSIDÉRANT les processus de dotation des postes à pourvoir réalisés au courant des derniers mois et les sélections effectuées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-05-24-905

Que la MRC Avignon confirme l'embauche des personnes suivantes :

- Marie-Claire Larocque, accompagnement jardin
- David Lord, accompagnement jardin
- Sabrina Boulanger, stagiaire en aménagement

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. Correspondance

13.1 Liste de correspondances

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2023-05-24-906

Le préfet
Mathieu Lapointe

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____